



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Pouvoirs : 7
Absents : 2

Date de la convocation : 5 juillet 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Laurent représenté par JR MINEREAU
DUFFAULT Tetyana représentée par D BIOTTEAU
LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GARNIER Béatrice représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENTS : VERDUZIER J-Bernard, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°110

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : REINTEGRATION SUR LE BUDGET COMMUNE DE LA MAISON SISE AU 14 RUE DU COMMANDANT CHARCOT

Les membres du conseil municipal sont informés que **la maison sise au 14 rue du Commandant Charcot gérée par le CCAS depuis 2010 n'est plus utilisée. La commune souhaite vendre ce bien.**

Par délibération du 30 juin 2022, le CCAS a approuvé la réintégration du bien à la commune (n° inventaire 2173-002 sur le CCAS).

A l'origine ce bien a été mis à disposition avec une valeur comptable de 15 060,59€. Le CCAS a amorti le bien pour une valeur de 12 516,42€.

La valeur comptable en réintégration du bien est donc de 2 544,17€.

Ce bien était inscrit, avant mise à disposition, dans l'inventaire de la commune sous le numéro 2132-008AE. Après mise à disposition, ce numéro est devenu 82132AE sur l'article 244 dans l'inventaire du comptable (SGC nord-vienne). Cette réintégration n'entraîne pas d'opération comptable et n'a donc pas d'incidence budgétaire.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'accepter la réintégration de la maison sise au 14 rue du Commandant Charcot sur le budget de la commune.

VU la délibération du 30 juin 2022 du CCAS de Naintré actant la réintégration de la maison sise au 14 rue du Commandant Charcot sur le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'accepter la réintégration de la maison sise au 14 rue du Commandant Charcot sur le budget de la commune ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

